



Compte-rendu de la CCP des Contractuels des Lycées Professionnels Maritimes

PNT-EMA-ACEN-ACET

9 novembre 2016

La CCP est présidée par Madame TROMBERT, cheffe de bureau de la modernisation et de la gestion statutaire des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes.

Déclaration des élu-e-s

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs;

La CFDT s'est beaucoup investie depuis deux ans dans la défense des contractuels travaillant dans les LPM.

Nous avons plusieurs fois, ces deux dernières années, alerté et saisi l'administration aussi bien en Dirm qu'en centrale (DAM et DRH) et le ministre sur différentes problématiques auxquelles sont confrontés nos collègues.

A ce titre trois exemples :

1 -La gestion des personnels (ex-Agema) s'est en effet dégradée progressivement au fil des années et notamment tout ce qui concerne le bulletin de paye, les rémunérations, les primes, les HSA et les cotisations retraite. Des départs en retraite ont eu lieu et continuent d'avoir lieu dans des conditions anormales dues, entre autre, aux défauts de versement des cotisations à leur régime de retraite complémentaire; comme rien n'a encore changé à notre connaissance, les collègues partis depuis un an et demi (date de la CCP) continuent de subir un préjudice inadmissible avec une retraite diminuée ! Pourquoi ?

2- Le processus de titularisation maintenant prolongé par la loi Sauvadet, n'est toujours pas effectif vis à vis des enseignants ; pourquoi ?

Dans le bilan de précarisation qui sera présenté au CTM du 23 novembre il n'est pas fait état des personnels de l'enseignement maritime pourtant concernés.

Nous avons déjà alerté et sollicité la DRH sur le déficit voire l'absence de dispositif de dé précarisation, notamment pour les enseignants contractuels Cat A. **Une réunion au cabinet du ministre sollicitée par la CFDT avait eu lieu l'an dernier en octobre en présence de la DAM et la DRH sur ce sujet; depuis rien n'a évolué concernant les enseignants!!**

Ce dispositif était pourtant tout particulièrement destiné aux collègues des lycées gérés par cette CCP : les ACE, ACEN et CDI des lycées.

Depuis la précarisation s'est très largement accentuée ces 2 dernières années ; le nombre des ACE et CDI Lycées est considérable !

Le dispositif classique de titularisation par la voie des concours ne semble pas, lui non plus, fonctionner ; les contractuels sont maintenant environ 350 ! Pourquoi ?

Aucun ACE n'est en cours de titularisation !

3- Concernant les rémunérations des contractuels, nous constatons des écarts importants entre les ACE et les CDI Lycées et des écarts considérables entre les lycées sur les CDI lycée.

Nous réclamons une refonte du calcul de leurs rémunérations et une harmonisation nationale entre les LPM du service public !

Face à ces quatre exemples de problèmes et aux autres sujets, les élu-e-s et la CFDT sont fermement décidés à faire avancer les dossiers pour améliorer le déroulement de la carrière des nombreux contractuels (plus de 350 agents) de l'enseignement maritime secondaire.

Je vous remercie.

DEROULEMENT

- Désignation du secrétaire pour les membres représentant le personnel
- Approbation à l'unanimité du PV de la CCP des contractuels des lycées maritimes PNT EMA – ACEN – ACET du 25 mars 2015.
- Approbation à l'unanimité du relevé électronique de la CCP électronique du 23 mai 2016 portant sur les attributions des bonifications d'ancienneté au titre de 2015 pour les agents EMA
- Présentation par l'administration du bilan de gestion 2015/ gestion EMA – ACEN - ACET
 - Questions de la CFDT :
 - Sur la raison d'un non renouvellement de contrat : l'administration répond qu'il s'agit sans doute d'un non renouvellement de contrat à la suite d'une inspection défavorable, mais dans le doute affirme qu'une vérification s'impose.
 - Sur l'affectation des deux enseignants sortis du cadre des contractuels pour titularisation : l'administration dit qu'il s'agit de deux enseignants de disciplines professionnelles certainement titularisés sur leur poste.

QUESTIONS DIVERSES

Pour les PNT EMA

Lecture par la CFDT d'un courrier adressé par un agent PNT EMA concernant les règles d'attribution des primes annuelles lors de l'année de départ en retraite.

L'administration répond favorablement à l'attribution de la prime ; prime proratisée mais sans pouvoir assurer que celle-ci sera versée avant le départ en retraite.

Un rappel est fait sur les problèmes liés aux retraites complémentaires des personnels ex AGEMA, demandes déjà anciennes. L'administration précise que de nombreux cas ont été réglés. Mme TROMBERT ajoute que les demandes au cas par cas doivent remonter de manière nominative.

Pour les ACEN ACET

La CFDT souligne le nombre important de contractuels ; l'administration précise qu'il y a eu 21 recrutements en ACEN dans les LPM en 2015. La CFDT dénombre, tous contrats confondus, environ 350 contractuels !

Concernant le dispositif mis en place par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, dit dispositif de « déprécarisation », la CFDT alerte à nouveau sur le nombre quasi inexistant de titularisations des enseignants des LPM et dénonce la différence de traitement entre les enseignants des disciplines professionnelles et des disciplines générales quant à l'affectation en cas de réussite au concours. La CFDT rappelle qu'il n'y a eu aucune évolution dans les négociations avec le MAAF concernant la déprécarisation des enseignants. Mme TROMBERT précise qu'il n'y en aura sans doute pas !

Devant ce constat de difficultés d'accès à la titularisation pour les enseignants, la CFDT demande l'équité pour tous les enseignants dans le temps de travail hebdomadaire, dans la rémunération des heures supplémentaires, dans l'attribution des primes, quel que soit le statut : PLPA, contractuels PNT EMA ou ACEN ! et demande une révision de la note de gestion du 19 juin 2012 qui régit les conditions contractuelles et les conditions de rémunération des ACEN – ACET.

La CFDT alerte aussi l'administration sur les disparités salariales entre contractuels (ministère et lycées).

L'administration invite la CFDT à faire remonter ces demandes auprès de la DRH et auprès du CTM du 23 novembre 2016.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT

Barbara FRUCHART..... LPM Ciboure

Barabara.fruchart@developpement-durable.gouv.fr

Jacqueline RIAND LPM Ciboure

jacqueline.riand@developpement-durable.gouv.f

Nicolas CAPMAL LPM Sète

Nicolas.capmal@developpement-durable.gouv.fr

Annie GUILLEVIC-MALLET LPC Ciboure

Intendant.lymaci@laposte.net